

Pétition pour le financement public de la psychothérapie et des services de santé mentale fondés sur des données probantes en Ontario

À l'Assemblée législative de l'Ontario :

ATTENDU QUE la santé mentale est une composante essentielle de la santé et du bien-être global;

ATTENDU QUE les principes de la Loi canadienne sur la santé reposent sur l'universalité, l'accessibilité, l'intégralité, la transférabilité et la gestion publique;

ATTENDU QUE l'accès aux services de santé mentale médicalement nécessaires demeure inégal, la psychothérapie et les traitements psychologiques fondés sur des données probantes étant largement exclus des services de santé assurés par le régime public lorsqu'ils sont fournis à l'extérieur des hôpitaux ou des soins dispensés par des médecins;

Nous, soussignés, demandons à l'Assemblée législative de l'Ontario de :

- Reconnaître que la psychothérapie et les services de santé mentale fondés sur des données probantes constituent des soins médicalement nécessaires ;
- Étendre la couverture des soins financés par les fonds publics afin d'inclure les services de psychothérapie dispensés par des professionnels qualifiés et dûment réglementés ;
- Mettre en place un Cadre provincial de couverture des services de santé mentale, garantissant un accès équitable à ces services et assurant leur intégration au sein des soins de santé primaires et des services de santé communautaires.

Nom (en lettres moulées)	Adresse (doit inclure au moins la ville ou le code postal)	Signature